



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 4 g) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information : statistiques des prix

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-septième session**. Le rapport est présenté à titre d'information à la Commission qui est invitée à en prendre note.

* E/CN.3/2007/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24)*, chap. I, sect. B, par. 2.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

1. La mission du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix consiste à élaborer, avec la documentation d'appui voulue, des directives sur les notions et méthodes sous-tendant l'établissement des statistiques des prix, qui cadrent avec les normes internationales existant en la matière.
2. Le mandat initial du Groupe de travail a été présenté à la Commission à sa trentième session (E/CN.3/1999/7/Add.1, annexe, sect. I). Il a été révisé en juin 2005 à l'occasion de la sixième réunion du Groupe de travail et figure sous sa forme révisée en annexe au présent rapport. Le mandat initial mettait l'accent sur l'élaboration de normes et de manuels sur les indices des prix à la consommation, les indices des prix à la production et les indices des prix à l'exportation et à l'importation. Les manuels sur les indices des prix à la consommation et à la production étant parus en 2004, le mandat révisé porte sur la poursuite de la mise au point et la mise en œuvre de ces manuels et sur l'élaboration de normes et de manuels sur d'autres statistiques des prix, en particulier les indices des prix à l'exportation et à l'importation et les indices des prix de l'immobilier.
3. Les versions espagnole, française et russe du manuel de l'indice des prix à la consommation seront disponibles en 2007 et les travaux ont commencé pour établir la version chinoise du manuel de l'indice des prix à la consommation et des versions du manuel de l'indice des prix à la production dans les langues autres que l'anglais.
4. À sa septième réunion en mai 2006, le Groupe de travail a décidé de mettre à jour les versions électroniques des manuels des indices des prix à la consommation et à la production et de les compléter par une série de guides, qui seront soumis à l'approbation du Groupe.
5. Une version préliminaire du manuel des indices des prix à l'exportation et à l'importation a été achevée et publiée sur le site Web du Fonds monétaire international (FMI) au début de 2006. Dans le cadre de son examen, le Fonds a demandé aux bureaux nationaux de statistique et aux organismes internationaux intéressés de lui faire part de leur avis sur le manuel et a organisé un séminaire sur la question en septembre 2006. Le manuel devrait paraître à la fin de 2007.
6. L'Organisation pour la coopération et le développement économiques et le FMI ont organisé un atelier conjoint sur les indices de prix de l'immobilier en novembre 2006, en prélude à l'établissement d'un manuel sur la question.
7. À sa septième réunion, le Groupe de travail a décidé qu'à compter de la trentehuitième session de la Commission de statistique, la Commission économique pour l'Europe succéderait au FMI pour assurer son secrétariat.
8. La prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra en 2007, à une date et dans un lieu qui restent à déterminer.

Annexe

Mandat et modalités de fonctionnement du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

Mission

1. La mission du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix consiste à élaborer, avec la documentation d'appui voulue, des directives sur les notions et méthodes sous-tendant l'établissement des statistiques et des indices des prix, qui cadrent avec les normes internationales existant en la matière, et à encourager leur utilisation. Il s'agit notamment des indices des prix à la consommation, des indices des prix à la production, des indices des prix à l'exportation et à l'importation, des indices des prix de l'immobilier et d'autres statistiques et indicateurs des prix, selon ce qui est nécessaire et, dans la mesure du possible, compatible avec le Système de comptabilité nationale de 1993 et les versions actualisées.

Objectifs

2. Les objectifs du Groupe de travail sont les suivants :

a) Affiner et mettre en œuvre le *Manuel de l'indice des prix à la consommation : théorie et pratique* (Bureau international du Travail (BIT), Genève, 2004) et le *Manuel de l'indice des prix à la production : théorie et pratique* (Fonds monétaire international (FMI), Washington, 2004). Il s'agira notamment de mettre à jour périodiquement les versions électroniques des manuels disponibles sur les sites de l'Organisation internationale du Travail et du FMI;

b) Prendre les dispositions voulues pour la mise au point de normes et de manuels sur d'autres statistiques des prix, en particulier les indices des prix à l'exportation et à l'importation et les indices des prix de l'immobilier;

c) Coordonner les mesures prises par les organismes internationaux aux fins de la mise en œuvre des pratiques de référence décrites dans les manuels des indices des prix, du partage de l'information sur la formation et l'assistance technique et de l'utilisation rationnelles des ressources afin d'éviter les chevauchements d'activités;

d) Concourir à la définition d'un schéma pour les statistiques des prix qui permette d'expliquer les rapports entre les différents indices des prix, et entre ces derniers et d'autres statistiques pertinentes de l'économie et du travail.

Composition

3. Le Groupe de travail est constitué à l'heure actuelle des entités suivantes :

- a) Commission économique pour l'Europe (CEE);
- b) Bureau international du Travail (BIT);
- c) Fonds monétaire international;
- d) Organisation de coopération et de développement économiques;
- e) Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT);
- f) Banque mondiale.

4. Le Groupe est ouvert à tous les organismes intéressés et disposés à y travailler (présidents des groupes consultatifs sur les manuel des indices des prix, experts des bureaux nationaux de statistique, établissements universitaires et organismes internationaux). Le Groupe invitera les parties intéressées à participer à son programme de travail.

5. Le Bureau international du Travail a assuré le secrétariat du Groupe de travail dans un premier temps, mais le FMI a pris le relais en avril 2004.

Liens avec l'extérieur

6. Les activités du Groupe devraient gagner en notoriété dans le cadre des débats engagés lors des réunions régionales consacrées aux mêmes questions et d'échanges réguliers avec des experts et des groupements internationaux utilisant des moyens électroniques tels que l'Internet.

7. Les travaux du Groupe seront liés à ceux de groupes techniques tels que le Groupe d'Ottawa sur les indices des prix et le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, sur lesquels ils feront fond; ils compléteront ceux d'organisations régionales et internationales.

Produits à court terme

8. Le Groupe de travail élaborera et mettra à jour des manuels sur les indices des prix à la consommation et à la production qui prendront en compte les éléments ci-après :

a) L'apparition récente des pays en transition et l'évolution vers une économie de marché entamée dans nombre de pays en développement;

b) L'effondrement des marchés financiers dans nombre de pays dont le décollage économique a à peine commencé et de pays nouvellement indépendants;

c) Les progrès technologiques rapides qui retentissent sur le prix et la qualité des biens et des services, et donc sur leur prix relatif, et l'évolution de la demande de consommation et de l'offre.

9. Les manuels continueront à avoir les caractéristiques suivantes :

a) Présentation de la théorie des indices;

b) Exposé de problèmes théoriques et pratiques (échantillonnage, méthode de collecte des données, établissement de la documentation, organisation des données, calculs, diffusion des résultats);

c) Textes utilisables dans les pays aussi bien développés qu'en développement;

d) Textes utilisables pour les activités de formation et les missions consultatives.

Principales activités

10. Le Groupe de travail sera chargé de coordonner et de gérer globalement la mise à jour des manuels existants et la mise au point de nouveaux manuels, puis de les approuver. Un groupe consultatif sera créé pour conseiller le Groupe sur la révision des manuels des indices des prix à la consommation et à la production. Des

groupes techniques d'experts seront constitués pour conseiller le Groupe sur la mise au point du manuel de l'indice des prix à l'exportation et à l'importation et du manuel de l'indice des prix de l'immobilier. Ces groupes techniques, qui travailleront en parallèle, n'auront d'autre raison d'être que la production et la mise à jour des manuels. Des consultants venant des entités membres du groupe consultatif, des groupes techniques d'experts, du Groupe de travail intersecrétariats, du Groupe d'Ottawa et du Groupe de Voorburg, ainsi que d'autres experts reconnus de la mesure des prix venant de pays qui ne sont pas représentés dans les Groupes d'Ottawa et de Voorburg, seront chargés d'établir les différents chapitres des manuels consacrés aux questions arrêtées par le Groupe de travail intersecrétariats. La manière exacte d'identifier les auteurs sera décidée au cas par cas.

11. Le Groupe de travail facilitera la mise en commun de l'information entre les organismes membres concernant les plans et documents de formation, l'assistance technique apportée aux pays et les autres activités que les organismes pourraient entreprendre pour faciliter l'utilisation des manuels sur les indices des prix.

12. Les réunions du Groupe de travail intersecrétariats se dérouleront dans toute la mesure possible au même moment que d'autres réunions consacrées aux mêmes sujets, telles que la réunion d'experts de la CEE sur les indices des prix à la consommation, les réunions du Groupe d'Ottawa et du Groupe de Voorburg et la réunion BIT/CEE sur les indices des prix à la consommation. Les membres du Groupe de travail resteront en contact entre leurs réunions, au moyen du courrier électronique ou de téléconférences, afin d'examiner les questions dont ils sont saisis et les activités entreprises.

13. Les propositions, les esquisses et les projets de texte seront diffusés largement pour observations et suggestions, par voie électronique et autrement, de sorte que les préoccupations régionales soient toutes prises en compte comme il convient. Les entités intéressées – commissions régionales de l'ONU, Groupe d'Ottawa et Groupe de Voorburg – seront également invitées à en débattre lors de leurs réunions ordinaires.

Financement

14. Les entités qui participent au Groupe de travail intersecrétariats couvriront elles-mêmes leurs propres dépenses. Elles participeront en outre au financement des autres dépenses du Groupe, notamment celles touchant la mise au point des manuels et la rémunération des experts.